



DELIBERATION N° 2024 -7.1- 21
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 22 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 22 Mars 2024

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie, et COLOMBEL Gaëtan formant la majorité en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, SANSON Maryline, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (article L 2121-15 du CGCT)

Madame SANSON Maryline a donné pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER.

Madame BOUVIER Isabelle a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BADMINGTON.

OBJET : 2024 -7.1 - 21 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

81 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :

COMMUNE 2024		
RESULTAT CNE 2023		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisé	732 514.89	722 821.18
RESULTAT REEL		-9 693.71

REPORT N-1 R001 2022		165 443.63
RESULTAT CUMULE R002 2023		155749,92
INVESTISSEMENT		
Réalisé	279 338.78	233 536.53
RESULTAT REEL		-45 802.25
REPORT N-1 D001 2022		80654.27
RESULTAT CUMULE R001 2023		34852.02

Art , L1612 CGCT déficit à ne pas dépasser = 10% recettes de fonctionnement

72282.118

2)-Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3)- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4)- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté 12 voix Pour, 1 Abstention de Monsieur le Maire.

En mairie, le 10 Avril 2024

LE MAIRE

Hubert. LECARPENTIER

